

Devenir courtier en voyage auto-entrepreneur

Description

Un courtier en voyage [auto-entrepreneur](#) exerce un métier différent de celui d'un agent de voyage. En effet, ce dernier est amené à s'impliquer dans l'organisation du séjour de ses clients, tandis que **les missions d'un courtier se limitent au conseil**. Il peut ainsi travailler pour le compte d'un client, ou parfois d'une agence de voyages. Mais ce métier porte souvent à confusion, du fait de son statut qui n'a pas toujours été reconnu légalement. Néanmoins, les passionnés de voyage ont le droit de se lancer dans cette carrière avec le [statut d'auto-entrepreneur](#) pour bénéficier d'un cadre légal.

[Créez votre auto-entreprise en ligne](#)

Comment devenir courtier en voyage avec un statut d'auto-entrepreneur ?

Les clients font souvent appel à des agents et des conseillers pour les aider à organiser leurs séjours, pour choisir la destination ou même l'hébergement. Dans ce cadre, ils peuvent s'adresser à un courtier en voyage. Il est **indispensable d'avoir un statut légal** lorsque l'on prévoit de proposer une prestation en courtage.

Comment devenir courtier en voyage ?

Le métier de courtier en voyage peut être exercé en indépendant. Dans ce cas, il requiert [la création d'une entreprise individuelle](#). Il est alors **possible de choisir entre plusieurs régimes et statuts juridiques**, dont le statut de micro-entrepreneur.

Il s'agit d'une forme simplifiée de l'[entreprise individuelle](#). **Les démarches administratives et les obligations sociales et fiscales sont allégées** pour ce statut. Il convient également à tout jeune entrepreneur, qu'il soit :

- [Étudiant](#) ;
- [Salarié](#) ;
- Retraité ;
- [Fonctionnaire](#).

Capital de départ / Coût de départ

Aucun capital minimum n'est requis pour une entreprise individuelle avec un statut de micro-entrepreneur. Cependant, pour exercer son métier dans les meilleures conditions, un entrepreneur individuel doit idéalement **souscrire l'assurance Responsabilité Civile Professionnelle (RC Pro)**.

Cette assurance est nécessaire en cas de dommages causés à un tiers par l'activité du courtier en voyage auto-entrepreneur. Le coût varie d'une compagnie à une autre. À cela s'ajoutent les dépenses engagées pour :

- Le lancement et la promotion des activités ;
- La location d'un bureau ;
- La création d'un site internet ;
- Les campagnes publicitaires.

Créer son agence de voyages

Un conseiller en voyage peut travailler à domicile ou dans un bureau en dehors de chez lui. Dans un cas comme dans l'autre, la création d'une agence requiert les **mêmes démarches que pour toute autre entreprise**.

Tout d'abord, il faut donc prendre le temps de mettre au clair ses idées et ses objectifs. Comme tout autre acteur du marché, un courtier en voyage doit **définir plus précisément son positionnement sur le marché et ses cibles**. Il peut se focaliser sur un segment en particulier, par exemple les :

- Seniors ;
- Familles ;
- Jeunes couples.

Il peut également choisir de se concentrer sur un type de sorties bien spécifique telles que :

- Découvertes locales ;
- Sorties loisirs ;
- Séjours low cost ;
- Excursions

Vient ensuite le **choix du mode de contact et des moyens de prospection**.

Aujourd'hui, les courtiers en voyage peuvent utiliser Internet pour faire la promotion de leurs services. La communication avec le client s'effectuera ainsi souvent virtuellement.

Enfin, il est nécessaire de **réaliser les démarches administratives** pour la [création d'entreprise](#). Il s'agit notamment de :

- La rédaction des statuts ;
- La [publication d'une annonce légale](#) ;
- L'inscription auprès d'un Centre de formalités des entreprises.

Quel est l'intérêt de devenir courtier en voyage en tant qu'auto-entrepreneur ?

Les métiers du tourisme attirent de plus en plus de personnes. Travailler comme courtier en voyage micro-entrepreneur est un **moyen de commencer ou de se reconverter dans ce domaine**. Cette activité, comme la plupart de celles relatives à ce secteur, procure un certain nombre d'avantages aux passionnés de voyage.

Marché en croissance constante

Le tourisme est un secteur qui bénéficie d'une évolution constante. Chaque année, les séjours, tant au niveau national qu'international, font toujours plus d'adeptes . Les nouveaux concepts promus dans le secteur contribuent également à son évolution.

Le tourisme écologique et le voyage immersif en sont des exemples : il s'agit de concepts nés avec l'évolution de la demande et qui participent au développement continu du secteur.

Vivre de sa passion

Pour les passionnés d'expéditions et de découverte, [devenir courtier](#) dans ce domaine est une manière de vivre quotidiennement de cette passion. Bien entendu, l'activité ne se limite pas au travail à domicile ou au bureau. Le courtier peut être amené à faire de nouvelles rencontres, voire essayer de nouvelles idées avant de les conseiller aux clients.

De même, travailler comme courtier est un **moyen de partager sa passion et ses connaissances**

avec d'autres voyageurs passionnés.

Indépendance et liberté

Un entrepreneur peut **gérer son temps à sa façon**, s'organiser librement pour avoir du temps pour ses proches, et même pour partir lui-même en vacances. Les demandes des clients représentent ses seules contraintes.

[Travailler pour son compte](#) lui donne l'opportunité de mettre ses propres idées en avant. En tant que dirigeant de son entreprise, le courtier en voyage a la possibilité d'expérimenter de nouvelles idées et de renouveler ses concepts en fonction de ses envies et des nouveaux besoins du marché.

L'entrepreneur est aussi **libre de choisir son environnement de travail**. Il peut travailler chez lui, ou aller au bureau pour changer d'atmosphère. Ainsi, il a l'avantage de pouvoir travailler où qu'il se trouve. Le développement des technologies de communication lui confère la possibilité d'entrer en contact avec ses clients n'importe où.

Pour ceux qui se lassent rapidement de la routine, devenir courtier en voyage et micro-entrepreneur est une solution pour y échapper.

Que faut-il savoir sur le métier de courtier en voyage en tant qu'auto-entrepreneur ?

Dans certains secteurs tels que l'assurance, le métier de courtage est assez contraignant. Les réglementations sont plus flexibles pour ceux qui travaillent dans le secteur du tourisme, mais il existe tout de même des cadres réglementaires à connaître pour mener son activité dans le respect de la loi.

Réglementations à connaître

La vente de séjours est un métier réglementé par le code du tourisme. En plus de la souscription à une assurance Responsabilité civile professionnelle, **l'immatriculation au Registre des opérateurs de voyage et de tourisme est obligatoire** pour les professionnels de ce secteur.

Pour cela, l'entrepreneur doit **entrer en contact avec l'agence de développement touristique Atout France** et présenter les pièces justificatives requises, dont :

- Attestation d'assurance Responsabilité civile professionnelle ;
- Attestation de garantie financière.

Il faut savoir que cette procédure coûte environ 100 euros. Quant à l'immatriculation, elle **doit être renouvelée tous les 3 ans**.

Bon à savoir : exercer une activité d'opérateur de voyage illégalement constitue une infraction, passible d'une peine d'un an d'emprisonnement assortie d'une amende de 15 000 euros. Cela peut également conduire à la fermeture définitive ou temporaire de l'établissement géré par la personne condamnée.

Absence de cadre juridique

Il convient de souligner que **les réglementations en vigueur s'appliquent notamment aux acteurs qui travaillent dans la vente de voyages et de séjours**. Il s'agit des personnes physiques ou morales qui vendent des forfaits touristiques et des prestations uniques ou individuelles non autoproduites.

Ils concernent donc :

- Les agences de voyages ;
- Les tour-opérateurs.

Ce cadre réglementaire concerne également les hôtels qui proposent d'autres prestations en dehors de la vente de chambres, ou les compagnies aériennes dont les offres vont au-delà de la vente de billets. Les offices du tourisme peuvent aussi être concernés, si leur activité s'étend à celles définies ci-dessus.

En principe, les courtiers en voyage ne font donc pas partie des acteurs mentionnés par le code du tourisme, car **leur activité n'implique pas la vente** à proprement parler.

Rémunération

Un courtier en voyage peut collaborer directement avec une agence de voyages. Dans ce cas, il acquiert le statut de [porteur d'affaires](#). Il est ainsi possible de convenir d'une commission pour chaque client ramené à l'agence. En général, elle se situe **entre 8 % et 15 %**.

Il est aussi possible de travailler pour le compte du client. Dans ce cas, il agit comme intermédiaire auprès des agences de voyages et des tour-opérateurs. Il est alors **libre de définir son tarif** pour le service rendu au client. Il appartient également à ce dernier de le payer.

Rappel : qu'est-ce qu'un courtier en voyage ?

Différents acteurs peuvent intervenir pour l'organisation d'un séjour, entre l'agence, le tour-opérateur et le courtier. Chacun d'eux remplit un rôle bien distinct, et intervient à un niveau différent.

Définition

Le courtier en voyage est un **conseiller qui accompagne le client dans le cadre de l'organisation de son voyage**. Il va principalement l'aider à trouver une offre qui répond à ses besoins et attentes. Pour rappel, à la différence d'une agence de voyages, il ne vend pas directement de forfait touristique. Ses missions se limitent aux conseils et à l'accompagnement.

L'activité d'un courtier peut couvrir différentes prestations liées au voyage, telles que **l'hébergement ou le transport**. Lorsqu'il collabore avec des agences de voyages, il a la possibilité de présenter diverses formules à son client. Dans ce cadre, il est parfois amené à fournir des devis à ce dernier. Toutefois, il le facture uniquement pour sa mission d'intermédiaire.

À noter : pour payer les prestations de voyage, le client doit s'adresser directement au fournisseur.

Qualités requises pour exercer le métier

Même si le métier attire particulièrement les personnes qui ont un diplôme en tourisme, il n'existe **aucune qualification spécifique requise** pour devenir courtier en voyage. En revanche, ce dernier doit posséder quelques qualités utiles à la

réalisation de son métier.

Sens du relationnel

Le courtier en voyage doit savoir écouter ses clients pour pouvoir ensuite proposer des offres adaptées à leurs besoins. À cet égard, il est important qu'il ait une forte aisance relationnelle. En plus de l'écoute, il doit avoir **un bon sens de la communication et une grande force de persuasion.**

Aisance linguistique

Les métiers du tourisme requièrent aussi de **solides compétences en langues étrangères.** Des voyageurs du monde entier peuvent solliciter l'aide d'un courtier en voyage afin de trouver :

- Une destination appropriée ;
- Un cadre qui leur convient ;
- Une prestation adaptée à leur budget.

Des **lacunes en langues étrangères** peuvent, dans ce cas, lui faire perdre des clients et de précieux contrats.

Créativité

De nos jours, les voyageurs sont de plus en plus exigeants. Ils veulent des offres sur mesure, conformes à leurs besoins et attentes. La plupart sont également **en quête d'expériences toujours différentes.** En ce sens, la créativité est une qualité très attendue d'un courtier en voyage micro-entrepreneur afin de répondre à ces exigences.

Connaître une multitude de destinations et avoir des informations suffisantes sur chacune d'elles s'avère également nécessaire.

A lire aussi : [Devenir courtier indépendant](#)